

Terres-de-Caux

Rédaction. 2, rue Edmond-Labbé, BP 129, 76194 Yvetot Cedex. Tél. 02 35 56 30 63. Mail : redaction@lecourriercauchois.fr

Urgences. Médecin : pour toute urgence, centre 15. Chirurgien-dentiste : appeler le 02 35 15 81 27. Gendarmerie : tél. 02 35 96 76 77.

Informations utiles. Mairie : le secrétariat est ouvert le lundi de 9 à 12 heures et de 15 heures à 16 h 30 ; le mercredi, de 9 à 12 heures et fermé l'après-midi ; le mardi, le jeudi et vendredi, de 9 à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 30 (tél. 02 35 96 74 11). Croix-Rouge Française : 797, rue Charles-de-Gaulle à Fauville-en-Caux, tél. 06 50 43 40 62. La vestiboutique est ouverte à tous : mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures ; samedi, de 10 à 12 heures. Local de l'ADMR, 15, rue de la Mare-du-Pré, à Fauville-en-Caux, tél. 02 32 70 05 68, ouvert selon les permanences suivantes : lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 9 à 12 h ; mercredi, de 8 à 9 h ; samedi, sur rendez-vous.



Une option JSP à la rentrée prochaine

Fauville-en-Caux

Le collège François-Villon va proposer, dès la rentrée prochaine, en option, une formation de jeunes sapeurs-pompiers.

C'est seulement la deuxième convention signée au sein du Département de la Seine-Maritime et elle concerne le centre d'incendie et de secours (CIS) de Fauville-en-Caux et le collège François-Villon. L'établissement scolaire proposera donc, dès la rentrée 2021, en option, une formation de Jeunes sapeurs-pompiers (JSP) sous le haut patronage de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale, du Conseil départemental de Seine-Maritime et du Service départemental d'incendie et de secours.

Deux heures par semaine au collège et le samedi à la caserne

Cette option vient s'ajouter à l'enseignement normal et sera dispensée à des élèves de 5^e dès la rentrée prochaine, puis

en 4^e à la rentrée 2022. Quatorze jeunes pourront intégrer cette option. L'école des JSP de Fauville existe depuis deux ans et cette convention est une opportunité que le lieutenant Damien Bourquard, chef de centre, saisit avec enthousiasme : *"C'est un moyen de recruter et d'emmener des jeunes au bout de la formation, au minimum"*. Du côté du collège, outre les aptitudes physiques, la condition principale pour intégrer cette formation, c'est l'engagement, et en particulier l'engagement citoyen. C'est Valérie Durand, professeure d'EPS, qui portera la responsabilité de la section et de nombreuses candidatures ont déjà été récoltées, suite à la réunion d'information du 4 mai dernier. Une autre réunion se tiendra fin mai, à la caserne.

L'option JSP comprend 4 cycles et l'enseignement du collège portera essentiellement sur les cycles JSP1 et JSP2. Cinq modules sont abordés à chacun de ces cycles : prompt secours, lutte contre les incendies, protection des biens et de l'environnement, engagement citoyen et acteurs de la sécurité civile, activités physiques et sportives.



Le CIS compte actuellement 18 jeunes sapeurs-pompiers répartis en deux sections. Avec l'option au collège à la rentrée prochaine, il accueillera sa troisième cohorte